



Le Rond-Point des sciences humaines

<http://www.rond-point.qc.ca>

INDÉPENDANCE DU QUÉBEC 178 (Dix références à dix chroniques du jeudi sur Vigile.net)

L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Du principe fédéral au principe d'indépendance

Chronique du jeudi 13 mai 2004

Source : <http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs4/178.html> (Site consulté le 2014-09-08 15:50)

*« Toute fédération de nations ne peut se concevoir
que dans le respect mutuel le plus strict.
Dès lors qu'une des parties essaie
de dominer et absorber l'autre,
il s'agit d'impérialisme et d'agression. »*
(Anonyme)

*« Il ne faut jamais oublier que
le fédéralisme lui-même repose sur
la mise en œuvre d'une certaine coercition.
C'est par le recours à la force
qu'il maintient l'ordre qu'il a
la mission d'établir. »*
(Michel Brunet, 1964/1968, RÉF.)

*« Si les Québécois d'aujourd'hui
ne décident pas d'entreprendre, d'exécuter, de procéder
à réaliser leur indépendance politique,
ils n'y arriveront jamais.
Les débats sémantiques sont terminés.
Il faut AGIR. »*
(Bruno Deshaies,
Vigile : 29.03.2001)

<http://www.vigile.net/archives/01-3/deshaies-48.html>

L'extension de la signification d'un mot peut souvent porter à confusion. Le concept d'État est un terme polysémique. Quelle différence y a-t-il entre l'État allemand, américain, britannique, canadien, français et l'État québécois, new-yorkais, californien, **pendjabien**, <http://www.tfq.ulaval.ca/axl/asie/inde-3pol-etats.htm> etc. ?

Les Québécois-Français devraient cesser de divaguer sur l'appellation « l'État québécois » ou « l'État du Québec ». Il est inutile de pratiquer un mode d'inflation verbale à l'américaine, car la réalité nous rattrape après assez vite. Par exemple, la modernisation de l'État du Québec proposée par la ministre libérale du Conseil du trésor n'est qu'une réorganisation administrative d'un État **provincial** qui n'en finit plus depuis plusieurs décennies de se réorganiser, de se restructurer ou de

se redéployer – semble-t-il – pour rendre l'État provincial du Québec moins coûteux et en même temps plus efficace (voir RÉF., VASTEL). Et, en plus, comme un pince-sans-rire, le premier ministre cherche à nous faire croire que les contribuables québécois pourront bénéficier un jour de certaines diminutions fiscales. À cet égard, Lucien Bouchard ou Jean Charest, c'est du pareil au même autant que Robert Bourassa ou Bernard Landry. Les citoyens et les citoyennes savent que toute la classe politique parle faux. Ils et elles savent que c'est un mirage. Le mécontentement persiste sans que la classe politique de la nation saisisse l'ampleur du malaise (NOTE no 1).

Un autre exemple. Comment croyez-vous qu'un État sérieux se tromperait de plusieurs centaines de millions de dollars concernant un projet de prolongement de métro sans le savoir ? Comment le gouvernement canadien a-t-il pu engouffrer une dizaine ou plusieurs centaines de millions dans le programme des armes à feu sans le savoir un jour ? Comment la classe politique responsable et soucieuse de la démocratie et du bien commun en arrive-t-elle à banaliser ses erreurs avec la complicité d'une très grande majorité de personnes dans les appareils d'États et de communication (NOTE no 2).

Le scandale des commandites a démontré une fois de plus aux politiciens et politiciennes aveugles qu'il ne faut jamais chômer ni au gouvernement ni dans l'opposition. Les gouvernements sont dans la politique-action beaucoup plus que dans la politique-programme (NOTE no 3). Toutefois, la politique-spectacle peut réserver de douloureuses surprises. Ce qui fut le cas aux élections générales québécoises le 14 avril 2003 (cf. NOTE no 4). La politique-spectacle à Ottawa a dégénéré dans les scandales de favoritisme politique. Par-delà la politique, c'est l'État lui-même qui est attaqué dans sa crédibilité d'instrument du bien commun et de l'intérêt général de la chose publique.

L'État du Québec est un État **PROVINCIAL**. Il faudra bien des efforts pour en faire un État souverain, c'est-à-dire un État-Nation indépendant. Le fait a été clairement exposé par l'historien Michel Brunet dans un mémoire important qu'il a rédigé pour la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1964. Dans les quatre premiers chapitres de ce mémoire, l'auteur expose la nature du fédéralisme, le caractère originel de la constitution de 1867, ses transformations durant le siècle qui suivit et les principales étapes de l'évolution historique de la collectivité canadienne-française depuis la Conquête jusqu'à la présente décennie (consulter l'[ANNEXE](#)). Cependant, l'auteur n'a pas voulu reproduire le dernier chapitre du mémoire, car ce « chapitre recommandait l'adoption d'une nouvelle constitution canadienne et la création de deux États associés ». En fait, cette partie « représentait exclusivement les vœux du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de son comité du mémoire. » (Voir RÉF., BRUNET, p. 234.)

Combien de nationalistes souverainistes québécois sont restés accrochés à ce concept d'États associés qui a été la base du MSA de René Lévesque afin de contourner le fédéralisme *canadian* – pouvoir fédérant, s'il en est un, capable d'utiliser la négociation, la coercition ou la force (chantage politique, recours constitutionnel ou l'usage du bras armé) en vue d'imposer son programme politique d'unité canadienne. La démocratie dans tout ça, où est-elle ? Ce fut l'époque du grand justicier Trudeau.

Pas plus tard qu'hier et avant-hier, *La Presse* publiait deux articles de Guy Laforest, politicologue de l'Université Laval sur l'avenir du fédéralisme canadien. En bon soldat du fédéralisme, le professeur se demande : « quelle sera la place du principe fédéral dans le Canada du XXIe siècle ? » (RÉF., LAFOREST, 11.05.04.) Comme Michel Brunet, Guy Laforest cherche à son tour des avenues pour « construire l'union canadienne en partant de nouvelles prémisses [et] en s'appuyant

sur de nouvelles bases » (consulter l'**ANNEXE**). Tous les deux, à quarante ans d'intervalle, misent sur l'État du Québec et de nouveaux rapports entre le Canada et le Québec. Au demeurant, c'est le statu quo ; au pire, c'est la subordination toujours plus forte du Québec ; au mieux, c'est l'indépendance du Québec. Ni l'un ni l'autre ne parvient à franchir le mur du son ! (Consulter plus bas la liste des articles de Bruno Deshaies parus sur Vigile.)

L'État du Québec est un État local, provincial, depuis 1867. Il l'est encore aujourd'hui. Les oscillations entre plus d'autonomie provinciale et moins de centralisation ou une centralisation plus grande des pouvoirs de dépenser et de défendre l'unité canadienne et l'affaiblissement des capacités d'action des gouvernements provinciaux ne changent absolument rien à la nature réelle du fédéralisme (canadien). En cela, Michel Brunet a raison d'écrire : « Lorsqu'une fédération s'organise c'est parce les parties qui le constituent ont dû se soumettre à l'une d'entre elles qui avait les moyens de placer les autres sous sa domination. » (RÉF., BRUNET, p. 236.) De la théorie à l'histoire, c'est le rapport de force qui peut modifier l'ordre des choses. Autrement, le fédéralisme fédère, il n'ouvrira jamais la porte à plus d'autonomie locale à moins que la collectivité nationale « minoritaire » impose sa vision des choses et prenne les moyens d'acquérir son indépendance. Toutes les discussions portant sur le principe fédéral ne peuvent qu'aboutir à du fédéralisme. L'indépendance à une seule nation n'est pas la tasse de thé des fédéralistes. Par conséquent, il la rejette naturellement. Les nationalistes québécois préfèrent l'optimisme des deux traditions que génèrent les Fédéralistes optimistes et les Indépendantistes optimistes. Ils saisissent mal l'annexion canadienne-française ou québécoise avec l'ampleur des conséquences sur l'agir par-soi-collectif sans nation interposée et le besoin pour une nation indépendante d'assumer par elle-même sa présence au monde. C'est justement ce qu'ont réalisé les *Canadians* en 1867 (consulter RÉF., SÉGUIN) : une nation britannique avec un État complet à l'échelon national et provincial.

Dans les deux articles de Guy Laforest, nous ne trouvons rien pour nous dépêtrer de l'imbroglio *canadian*. Pourquoi ? Sa position de fédéraliste optimiste l'empêche de démasquer l'annexion inhérente à tout régime fédéral quel qu'il soit et le pouvoir inévitable de coercition du central en cas de besoin ou de force majeure. L'union comporte des risques énormes pour une nation minoritaire. Les assemblages de « nations » ne garantissent ni la paix ni le bonheur ni le niveau de vie. Une nouvelle société peut naître du fédéralisme sous des apparences trompeuses. Et nous savons aujourd'hui que les fédérations comme les empires ne sont pas éternels. Pourquoi autant s'entêter à ne voir que la solution fédéraliste à l'organisation des sociétés multinationales, multiethniques, multireligieuses ou multilinguistiques ?

Si l'on simplifie, cette position des Fédéralistes optimistes a pour thèmes généraux :

- 1° l'égalité politique dans un régime fédéral (ou d'union fédérale) entre le Canada-Anglais et le Canada-Français considérés comme groupes ethniques. **L'indépendance** à deux ;
- 2° une inégalité sur le plan économique, due à des causes temporaires et qui peut être corrigée : ou l'égalité économique possible ;
- 3° l'avantage de **deux** cultures pour **une** nation.

Cette position ne doit pas nous surprendre, car c'est cette histoire qui a été enseignée (et est encore enseignée) dans les universités canadiennes-anglaises ou canadiennes-françaises en général. Elle n'est qu'une réédition des discours, conférences ou articles des hommes politiques, des hommes

d'affaires et des journalistes du passé. En gros, c'est l'idée initiale d'une indépendance possible à deux (voir Maurice Séguin, *Les Normes*, 0,3,1 et 0,3,8).

Les défenseurs de cette thèse insistent principalement sur le partage de la souveraineté. C'est le point de vue de Guy Laforest. Il l'a soutenu dans son premier article en des termes explicites. « Dans les sociétés modernes, écrit-il, le fédéralisme est une forme avancée de gouvernement basée sur le partage de la souveraineté entre deux niveaux de gouvernement agissant d'une manière directe auprès des citoyens et apte, au moins en théorie, à favoriser la gestion de la diversité. Le fédéralisme, c'est l'autonomie et la participation (*self-rule* et *shared rule*). Dit autrement, c'est une forme de souveraineté-association (*coming together* et *taking part*). Dans un régime fédéral, les activités des deux ordres de gouvernement sont coordonnées sans qu'il n'y ait subordination entre l'un et l'autre. » (Voir RÉF., LAFOREST 11.05.04.) Dans le deuxième article, il se rend à l'évidence des faits. « L'esprit du fédéralisme (souveraineté partagée, coordination sans subordination, etc.) ne va pas de soi dans les démocraties modernes. » (Voir RÉF., LAFOREST 12.05.04.) Les fervents du fédéralisme s'évertuent à défendre le principe fédéral, mais le discours de John A. Macdonald à l'ouverture de la Conférence de Québec se dresse toujours solennellement devant eux :

- En élaborant la constitution, nous devons prendre soin d'éviter les erreurs et les faiblesses du système américain [...]. Nous devons établir un gouvernement central puissant [...].
- Mieux vaudrait que le Canada demeure sous le régime de l'Union législative, plutôt que d'être membre d'une ligue confédérale composée de cinq États souverains.
- Un gouvernement central puissant est indispensable pour le succès de l'expérience que nous tentons. (Cité dans RÉF., SÉGUIN, p. 379.)

Cette opinion est même partagée par Georges-Étienne Cartier. Toutefois, Cartier comprendra que l'union fédérale de 1867 était un « gain » sur l'union législative de 1840, car le Canada-Est n'avait même pas son propre budget. Il n'en restera pas moins que le Canada français devra se contenter d'un régime provincial. Ce qui donne finalement une nation canadienne-française avec un demi-État provincial (cf. *Ibid.*, p. 389 et 362).

Malgré tout, Guy Laforest s'entête : « En résumé, l'équation me paraît simple : pas de fédéralisme en 1867, pas de création d'un nouveau Dominion canadien. » (Voir RÉF., LAFOREST 11.05.04.)

Le problème demeure toutefois entier, car comment peut-il nous expliquer pourquoi le fédéralisme canadien a-t-il été plus généralement centralisateur que décentralisateur ou fédéraliste selon la théorie de la souveraineté partagée ? Et que même dans le temps où l'autonomie provinciale a été plus forte, ce provincialisme triomphant n'en demeure pas moins sous surveillance par les partisans du centralisme.

De son côté, l'historien Michel Brunet a parfaitement étudié l'évolution du fédéralisme canadien (voir l'ANNEXE). Il a surtout retenu que les Québécois avaient besoin de renforcer au maximum « la primauté de l'État du Québec ». En revanche, il a cru toute sa vie à une « union canadienne » renouvelée et à une modification du dialogue entre le Québec et le Canada anglais. D'où sa lutte acerbe envers Trudeau (NOTE no 5).

On dirait que parce qu'il ne veut pas verser dans l'optique des Indépendantistes optimistes, il cherche une autre voie qu'il situe au niveau de l'État québécois. Pour cela, il accepte la juxtaposition avec le Canada-Anglais, mais refuse les inconvénients de l'oppression essentielle. La position de Michel Brunet se distingue donc du courant indépendantiste québécois-français qui soutient (si l'on n'entre pas dans les détails) :

- 1° l'obtention de l'indépendance politique pour le Canada-Français
 - a) comme possible, assez facilement, si l'on veut cette indépendance ;
 - b) comme quelque chose qui va de soi,
 - 2° ou le recouvrement possible d'une indépendance politique perdue ou refusée par accident :
 - 3° percevant l'inévitable inégalité politique d'une nationalité minoritaire.
- (Consulter Maurice Séguin, *Les Normes, Introduction* : interprétations anciennes et nouvelle interprétation. Voir aussi *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Tableau 1 : Les tendances possibles en politique, p. XV.)

Cette position est très près de la thèse de l'indépendance à une seule nation.

Par rapport à cette thèse, Michel Brunet a surtout retenu le renforcement du rôle de l'État du Québec comme gardien légitime de la nationalité majoritaire canadienne-française. Il a surtout privilégié l'importance du rôle du gouvernement du Québec. Jusqu'à un certain point, il a idéalisé la capacité du gouvernement du Québec à réaliser une politique-programme très autonomiste au point d'être un gouvernement national du Québec-Français dans une « union canadienne » renouvelée. Ce faisant, il a sous-estimé les limites des capacités réelles d'un pareil gouvernement du Québec si la tradition de 1867 se maintenait sans égard à un Québec toujours plus revendicateur.

Le constat est net. Les quarante dernières années du fédéralisme *canadian* n'ont pas permis l'éclosion d'un Québec plus autonome et plus sûr de ses moyens. Depuis l'échec au référendum de 1995, ce serait plutôt le contraire en ce moment. Gouvernement souverainiste ou gouvernement fédéraliste à Québec, les citoyens et les citoyennes comme les contribuables québécois vivent une surdose de politique-spectacle, de politique-programme et de politique-action.

L'expérience québécoise contemporaine démontre clairement que si la thèse de l'indépendance à une seule nation ne prévaut pas dans les débats actuels, c'est la thèse mitoyenne de Michel Brunet qui continuera un certain temps à faire son petit bout de chemin parmi les nationalistes souverainistes ou fédéralistes québécois. Dans ce cas, on en restera toujours à se demander : « Quel avenir pour le fédéralisme ? » (RÉF., LAFOREST 12.05.04.)

L'analyse minutieuse de tous les détails de l'évolution et des circonvolutions du fédéralisme canadien depuis 1867 ne changera rien à la situation actuelle de l'État du Québec. Cet État est un demi-État provincial. Il lui manque tout le reste qui constitue l'indépendance de l'État *canadian*. Tant et aussi longtemps que le pas n'est pas franchi entre le principe fédéral et le principe d'indépendance pour supporter l'édifice de la société québécoise, le Québec-Français végétera comme toute minorité nationale en s'esquintant quotidiennement à revendiquer à la pièce des droits collectifs.

Au sujet des revendications nationales et des problèmes de minorités nationales, Raymond Aron a bien expliqué la distinction à faire entre la recherche de l'indépendance complète et les protestations de minorités nationales contre les inégalités et les discriminations.

Dans son livre *Les désillusions du progrès. Essai sur la dialectique de la modernité* publié en 1969 (Paris, Calmann-Lévy), Raymond Aron fait remarquer ce qui suit :

« La revendication *nationale* devient *nationaliste* lorsque l'ethnie, par la voix de ceux qui parlent en son nom, a pour objectif l'indépendance totale, le droit de se constituer en État souverain. Les *problèmes de minorités nationales* concernent les ethnies qui protestent contre les inégalités ou discriminations sans se donner pour but la séparation. (p. 74) »

Le problème majeur dans un État fédéral, ce ne sont pas les revendications des minorités nationales contre les injustices mais la revendication nationale qui vise l'indépendance totale (NOTE no 6).

Le point final à cette chronique est de savoir si l'État du Québec se contente d'un pouvoir fédéré ou s'il veut devenir un pouvoir fédérant. La question a été bien posée par l'historien Michel Brunet. Il s'agit maintenant de choisir et d'agir en conséquence. **Pour renverser le poids du pouvoir fédérant canadien, les Québécois-Français doivent donc endosser la perspective de l'indépendance à une seule nation.** Ce renversement idéologique presse. Ni l'optimisme de Michel Brunet ne suffit à fonder un Québec indépendant ni les attentes de « la dernière chance » de Guy Laforest ne feront du Québec un État national indépendant.

Si c'est l'indépendance du Québec qui est l'objectif des souverainistes, il faut que ces derniers fondent l'État québécois de demain sur le principe d'indépendance.

(30)

Bruno Deshaies

RÉFÉRENCES :

Michel BRUNET, *Québec Canada anglais. Deux itinéraires. Un affrontement.* Montréal, Éditions HMH, 1968, 309 p. (coll. « Constantes », no 12). Voir la *Quatrième partie* (p. 231-286). Un exposé systématique du caractère NATIONAL « d'une confédération sans fédéralisme » (p. 238-248) de la constitution des *British Americans* ou *Canadians* de 1867. Consulter l'[ANNEXE](#).

Guy LAFOREST (11.05.04), « Quel avenir pour le fédéralisme ? Les prochains mois devraient permettre de débattre de la place du **principe fédéral** dans le Canada du XXe siècle. » *Dans La Presse*, mardi 11 mai 2004, p. A19 (« Forum »).

Guy LAFOREST (12.05.04), « Dernière chance ? Des prochaines élections, le fédéralisme ressortira renouvelé ou irrémédiablement voué à la dégénérescence. » *Dans La Presse*, mardi 12 mai 2004, p. A19 (« Forum »).

Maurice SÉGUIN, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Montréal, Guérin, Éditeur, 1997, xxvii + 452 p. (« Bibliothèque d'histoire » sous la direction d'André Lefebvre). Voir la magistrale Leçon XV : « Création du *Dominion of Canada* 1864-1867 (p. 371-389).

Michel VASTEL, « [Le verre à moitié plein d'une lilliputiennée](#). » Dans *Le Soleil* samedi 8 mai 2004. <http://www.vigile.net/archives/ds-actu/docs4/5-11.html#lsmv> « Si, par exemple, son objectif était de réduire de 20 % la taille de la fonction publique, qu'elle le dise ! »

ARTICLES DE BRUNO DESHAIES PARUS SUR VIGILE :

NOTE : Dix chroniques du jeudi portant sur la notion globale du « *pouvoir fédérant* » dans les unions fédérales et des difficultés de définir le Québec comme État-Nation indépendant.

UN ATAVISME DES QUÉBÉCOIS-FRANÇAIS : LE RÉFLEXE DU FÉDÉRALISME

Autocritique

Vigile. [Chronique du jeudi 15.06.2000](#) <http://www.vigile.net/archives/00-6/deshaies-20.html>

N. B. « *La vraie souveraineté* ne peut d'aucune façon être compatible avec le *vrai fédéralisme*. Dans son essence même, le vrai fédéralisme est de la *centralisation*. »

LE FÉDÉRALISME, LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867 ET LES QUÉBÉCOIS

La déprogrammation mentale des Québécois-Français

Vigile. [Chronique du jeudi 30.11.2000](#) <http://www.vigile.net/archives/00-11/deshaies-35.html>

N. B. Un article qui comporte une référence directe au mémoire de Michel Brunet ainsi que plusieurs extraits du mémoire de 1964 (cf. RÉF., BRUNET). Il y est question surtout de *pouvoir fédérant* et de *pouvoir fédéré* (voir le « [Plan du mémoire](#) » dans l'[ANNEXE](#)).

PETITE LEÇON SUR L'HISTOIRE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

Lettre à l'intention des ministres Facal, Dion et Pettigrew

Vigile. [Chronique du jeudi 15.03.2001](#) <http://www.vigile.net/archives/01-3/deshaies-46.html>

N. B. Les problèmes reliés à la création d'une fédération impériale et son échec retentissant avec la publication du *Rapport Balfour* de 1926.

LES ATTENTES DE BERNARD LANDRY.

Le Québec forme une nation : un espoir possible ou impossible ?

Vigile. [Chronique du jeudi 30.03.2001](#) <http://www.vigile.net/archives/01-3/deshaies-48.html>

N. B. « Si le gouvernement du Québec veut véritablement mobiliser effectivement, intellectuellement et mentalement la communauté nationale québécoise, il se doit d'AGIR plutôt que d'ergoter sur des idées floues d'union confédérale. »

PLACE MAINTENANT À L'UNION CULTURELLE

La « voie canadienne » contre le « modèle québécois » : un combat égal ?

Vigile. **Chronique du jeudi 10.05.2001** <http://www.vigile.net/archives/01-5/deshaies-54.html>

N. B. Par rapport au financement des arts et la culture par le gouvernement canadien de Jean Chrétien.

L'EUROPE ET NOUS

Que voulons-nous ?

Vigile. **Chronique du jeudi 14.03.2002**

<http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs/02-3-14.html>

N. B. Peut-on prétendre défendre la souveraineté et la fédération en même temps ?

HISTOIRE DES PARTIS POLITIQUES

Entre la politique-programme, la politique-action et la politique-spectacle

Vigile. **Chronique du jeudi 06.06.2002**

<http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs/02-6-6.html>

N. B. « La politique-spectacle domine les débats actuels. Elle fait perdre sa crédibilité à toute la classe politique sans distinction de partis. »

UNE NATION DANS L'O.T.A.N

Est-ce différent pour une nation dans un État fédéré ?

Vigile. **Chronique du jeudi 28.11.2002**

<http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs/02-11-28.html>

N. B. En relation avec la notion de fédéralisme et l'organisation de l'OTAN.

LE PROJET DE CONSTITUTION EUROPÉENNE

D'après Paul Stanway du quotidien *The Edmonton Sun*

Vigile. **Chronique du jeudi 05.06.2003** <http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs3/03-6-5-1.html>

N. B. « Pauvres Européens, ils ne savent pas dans quoi ils s'embarquent. On les plaint, qu'est-ce qu'on les plaint ! » (Paul Stanway, journaliste en Alberta) Quelle utopie !

« LA SAISON DES FÉDÉRATIONS ? »

La question des « mises en commun » dans le partenariat négocié

Vigile. **Chronique du jeudi 08.04.2004**

<http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs4/4-8.html>

N. B. Les indépendantistes qui conçoivent plus clairement le sort du Québec comme État-Nation indépendant et présent au monde sans nation interposée seraient-ils détraqués au point de ne pas comprendre qu'ils existent véritablement des États indépendants dans le monde ?

NOTES :

- (1) Par exemple, quand un ou une contribuable retraité(e) doit remettre en impôt la totalité de ses revenus provenant du RRQ pour payer ses impôts malgré des déductions directes d'impôt sur ses revenus et en dépit d'une facture de frais médicaux (médicaments et soins de santé approchant les quatre mille dollars) au fisc, il est tout à fait normal que la grogne s'installe

contre les suppôts de la classe politique. D'autres exemples d'exaction de l'État sont connus, mais les politiciens et les politiciennes semblent voyager au-dessus des nuages dans l'éther de leur idéologie.

- (2) Alain Dubuc, « Commandites : les vrais scandales. » *Dans La Presse*, mercredi 12 mai 2004, p. A19 (« Forum »). « L'idée du programme des commandites était ridicule et reposait sur une conception primaire de l'identité [...]. Un projet simpliste et méprisant [...]. Mais qui l'a dénoncé ? Pas les autres partis fédéralistes qui partageaient sans doute la même vision, ni le Bloc québécois qui dénonçait avec la même véhémence toute intervention canadienne, qu'elle soit légitime ou non. Ni les Québécois eux-mêmes, soucieux de ne pas tarir la manne fédérale. » C'est bien humain !
- (3) Bruno Deshaies, « Histoire des partis politiques. La politique-programme, la politique-action et la politique-spectacle. » *Vigile*. [Chronique du jeudi 6 juin 2002.](http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs/02-6-6.html) <http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs/02-6-6.html>
- (4) Bruno Deshaies, « L'indépendance. Un mot, un concept, une vision, un objectif et LA FIN. » *Vigile*. [Chronique du jeudi 17 avril 2003.](http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs3/03-4-17.html) <http://www.vigile.net/archives/ds-deshaies/docs3/03-4-17.html>
- (5) Michel Brunet, « Victime de l'accélération de l'histoire, M. Trudeau deviendra-t-il le fossoyeur du Canada contemporain ? » Article publié dans *Le Devoir*, 30 décembre 1970, puis révisé et reproduit dans *Notre passé, le présent et nous*, Montréal, Fides, 1976, p. 215-226 (« Bibliothèque canadienne-française. Histoire et documents. »)
- (6) Bruno Deshaies, « L'affrontement de deux nationalismes au sein d'un même État : des compromis possibles ou une situation intenable ? Les affrontements nationaux dans l'histoire. Un exemple : le cas canadien. » Conférence prononcée à l'Université Laval sous l'égide de la Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale, 23 janvier 2000. [Voir le point de vue de Raymond Aron.](http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/conferences/snq2.html) <http://www.rond-point.qc.ca/rond-point/conferences/snq2.html>

ANNEXE

L'Académie de l'indépendance

Le fédéralisme canadien et l'État du Québec

Document

L'État québécois dans le fédéralisme canadien occupe une position de pouvoir fédéré. C'est à la fois une faiblesse et un atout. Une faiblesse, parce que cet État est annexé et subordonné à un autre État indépendant ; une force, parce que cet État existe quand même réellement. Sans être satisfait, cette situation permet à Michel Brunet d'écrire au sujet de la constitution de 1867 : « Mais posséder un gouvernement provincial faible et sans autorité valait encore mieux que de n'avoir aucun gouvernement. (p. 266) » Cela dit, le fédéralisme canadien aurait évolué. Pourtant, la situation actuelle demeure aussi fragile qu'en ses commencements. Optimiste, Michel Brunet note : « Chaque fois que l'unité nationale a triomphé c'est parce que les Canadiens français se sont inclinés devant le Canada anglais. Cette époque est révolue. » Nous savons tous que cette époque n'est pas « révolue ».

Le « Plan du mémoire » présenté ci-dessous donne une bonne idée d'un courant de pensée au milieu de la Révolution tranquille. Il est aussi le prolongement d'un mémoire précédent de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présenté le 13 mai 1954 à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels créée par le gouvernement du Québec. Les idées développées par Michel Brunet dans ces deux mémoires reflètent encore de nos jours de nombreux éléments de l'argumentaire des souverainistes et même chez les fédéralistes provinciaux ou fédéraux. C'est exactement ce stade de réflexion que les indépendantistes québécois doivent par nécessité dépasser idéologiquement s'ils veulent créer un État-Nation indépendant français en Amérique du Nord.

Source : Michel BRUNET, *Québec Canada anglais. Deux itinéraires. Un affrontement*. Montréal, Éditions HMH, 1968, 309 p. (coll. « Constantes », no 12).

Note de Michel Brunet : « Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal au Comité parlementaire de la constitution du gouvernement du Québec (1964). L'auteur a rédigé les quatre premiers chapitres de ce mémoire au cours desquels il expose la nature du fédéralisme, le caractère originel de la constitution de 1867, ses transformations durant le siècle qui suivit et les principales étapes de l'évolution historique de la collectivité canadienne-française depuis la Conquête jusqu'à la présente décennie. Le dernier chapitre qui recommande l'adoption d'une nouvelle constitution canadienne et la création de deux États associés a été supprimé car il représentait exclusivement les vœux du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de son comité du mémoire. » (p. 234)

N. B. Tous les passages en gras sont de nous.

**LE FÉDÉRALISME,
L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE
ET LES CANADIENS FRANÇAIS
(1964)**

PLAN DU MÉMOIRE

1. Le fédéralisme233

(p. 235) Le fédéralisme est un sujet à la mode aujourd'hui. Et pas seulement au Canada. Plusieurs facteurs expliquent cette nouvelle popularité des idéaux fédéralistes en Europe, en Afrique, en Asie et aux Nations-Unies. [REM. : Ce texte a été écrit il y a 40 ans.]

I. – Popularité du fédéralisme233

1. En Europe
2. En Afrique
3. En Asie
4. Aux Nations-Unies

Commentaire [BD1]:

II. – Idéalisation du fédéralisme 235

(p. 235) Profitant de ces circonstances favorables à la propagation de leurs idéaux, les partisans du fédéralisme ont tendance à idéaliser celui-ci et le présentent comme le modèle à tous les maux de notre époque. [Voir la division I ci-dessus]

Il est indéniable que le fédéralisme offre aux hommes vivant en société la possibilité de résoudre leurs conflits d'intérêts collectifs sans avoir recours exclusivement à la violence. Ne peut-on pas soutenir que la civilisation progresse chaque fois que l'homme renonce à la force brutale et s'en remet au mécanisme d'institutions qu'il a lui-même créées pour régler les problèmes que pose la vie des sociétés ? **Pour réussir, le fédéralisme doit faire appel aux vertus qui ont donné naissance à la civilisation** : le sens de la fraternité humaine, la charité chrétienne, l'esprit de tolérance, l'art du (p. 236) compromis, le désir de construire en commun de grandes œuvres, l'espoir de préparer un monde meilleur où règnent la justice et la paix.

Comment ne pas idéaliser le fédéralisme en développant ces thèmes ? Fascinés par ceux-ci, qui contiennent une grande part de vérité, **certains théoriciens de la science politique contemporaine semblent ignorer la nature réelle du fédéralisme** [cf. Division III ci-dessous.] Ils refusent de prendre en considération les facteurs non idéologiques qui sont à l'origine de toutes les institutions fédérales. Leur conception du fédéralisme est incomplète et irréaliste.

III.– Nature réel du fédéralisme 236

Voir l'article de Bruno Deshaies sur Vigile : [Chronique du jeudi 30.11.2000](#)

1. Pouvoir fédérant
2. Pouvoir fédéré

2. L'Acte de l'Amérique du Nord238

I. – Une confédération sans fédéralisme.....238

1. Ironie et impropriété du terme « confédération »
2. À la recherche d'un gouvernement « national »

(p. 239) **L'Acte de l'Amérique du Nord britannique avait pour but de créer un État national quasi unitaire ou quasi fédéral.** Aucun doute n'est possible à ce sujet. [...]

Macdonald et ses collaborateurs étaient les porte-parole, les représentants autorisés et à la fois les instruments du *pouvoir fédérant*. [...]

Ce nouveau gouvernement assumait la lourde mission de réunir les cadres d'une nouvelle Nation-État. Chaque Père de la Confédération en avait pleinement conscience. [...]

(p. 240) **Il est important de noter que les Pères de la Confédération ne voulaient pas s'inspirer du fédéralisme américain.** Ils jugeaient celui-ci contraire aux objectifs qu'ils poursuivaient. [...] **Ils entendaient** bien tirer profit de cette leçon et **doter le nouveau pays** qu'ils s'apprêtaient à fonder **d'un gouvernement central dont l'autorité souveraine ne pourrait être mise en doute.**

3. Pouvoirs donnés en 1867 au gouvernement central
4. Pouvoirs limités aux provinces
5. Les pouvoirs fiscaux et économiques

(p. 248) **L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'avait certes pas pour but de créer un État fédéral.** Il donnait au gouvernement central, conçu par le *pouvoir fédérant*, une autorité omnipotente et omniprésente. Le préambule même de la loi votée par le Parlement de Westminster n'affirme-t-il pas que les provinces intéressées avaient « exprimé le désir de se fédérer en un dominion placé sous l'autorité de la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande et régi par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni » ? **Pour les auteurs de ce texte « se fédérer » veut dire « s'unir ».** D'ailleurs, qui peut soutenir qu'une « constitution semblable à celle du Royaume-Uni » soit de caractère fédéral.

II. – La genèse du fédéralisme canadien 248

1. Forces centrifuges ou facteurs de fédéralisme

- a) **Colonialisme**
- b) **Continentalisme**
- c) **Monarchisme**
- d) **Parlementarisme**

[Cette dernière force centrifuge est particulièrement intéressante quand il s'agit de régime démocratique. Michel Brunet a su montrer toute sa portée pour les gouvernements provinciaux.] (p. 251) **Les Pères de la Confédération** s'étaient, semble-t-il, imaginé que seul le gouvernement d'Ottawa jouirait de la plénitude des pouvoirs que confère le parlementarisme. Pour eux, le « Parlementarisme » c'était la Chambre des Communes, le Sénat et le gouverneur général, représentant de la reine. **Ils n'avaient pas pensé qu'une législature provinciale en viendrait à se faire reconnaître la même autorité que celle du parlement fédéral dans les domaines où elle exerçait sa juridiction.** En fait, Macdonald, Galt, Tupper et leurs collègues n'avaient pas saisi toute la dynamique interne des institutions parlementaires. En dotant les provinces de parlements – même s'ils étaient, dans leur conception, des parlements en miniature – ils avaient jeté la semence d'une évolution politique qui a transformé la constitution canadienne et lui a donné un caractère fédéral en plaçant les législatures et les gouvernements provinciaux sur un pied d'égalité avec Ottawa comme mandataires des électeurs dans un régime représentatif et parlementaire. Il faut aussi tenir compte du prestige transféré au gouvernement provincial par la tradition monarchique [cf. le paragraphe c) ci-dessus]. La Couronne et le parlementarisme n'avaient pas soudainement perdu leur vigueur propre et leur auréole devant l'opinion publique en se provincialisant.

[...]

(p. 253) Lorsque débute le XXe siècle, les gouvernements provinciaux avaient réussi à se faire reconnaître la plénitude des pouvoirs qu'exige le libre fonctionnement des institutions parlementaires. [...] Cet accroissement d'autorité et de prestige limita la liberté d'action du pouvoir central. Celui-ci dut tenir compte de la division des pouvoirs que les forces centrifuges avaient graduellement imposée. Ainsi naquit le fédéralisme canadien.

2. Intervention du comité judiciaire du Conseil privé

3. Le fédéralisme de l'entre-deux-guerres

(p. 256) **L'autonomie provinciale atteint son zénith de 1921 à 1930.** Le gouvernement central avait momentanément cessé d'être le « grand gouvernement » qu'il avait été durant les cinquante premières années qui suivirent l'union de 1867.

III. – La tradition de 1867 256

1. Les inquiétudes des partisans du centralisme fédéral

(p. 256) L'idéal poursuivi par les fédérateurs de 1867 comptait encore des adeptes même si le provincialisme s'était montré plus fort, plus naturel que le nationalisme pancanadien ou *Canadian*. Plusieurs dirigeants du Canada anglais, souvent les plus lucides et les plus dynamiques, n'approuvaient pas l'évolution historique qui avait radicalement modifié la constitution de 1867. Par leurs écrits, leurs discours et leurs interventions, ils s'efforcèrent de provoquer une réaction, de déclencher une contre-offensive politique et administrative qui s'inspirerait de la tradition de 1867. [...]

[...] **Dans les universités canadiennes-anglaises, les historiens, les économistes et les politicologues (p. 257) formaient de nouvelles générations ayant l'ambition de bâtir, selon le rêve de Macdonald, une nation *Canadian*.** [...] [Vincent Massey] ce grand citoyen *Canadian* a joué un rôle décisif dans l'orientation de sa patrie au cours de la période 1920-1960.

2. Les premières étapes de la politique d'unification
3. Le triomphe des années 1941-1945

IV. – Le nouvel équilibre des forces..... 259

1. Essoufflement du pouvoir fédérateur
2. Les nouvelles forces centrifuges à l'âge de l'État-Providence

(p. 262) Placé sur la défensive, grâce à l'intransigeance du gouvernement québécois qui refusa de signer une entente fiscale et se fit le champion de l'autonomie des provinces [allusion à la création de l'impôt sur les revenus des particuliers par le gouvernement Duplessis qui a été possible à cause de l'appui explicite de la population québécoise], le gouvernement fédéral a dû, depuis 1955, admettre qu'il n'avait pas SEUL la responsabilité de veiller au bien-être et à la prospérité du peuple canadien. [Est-ce aussi certain aujourd'hui ? Le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est imposant.] Même s'il a fait reconnaître d'une façon indiscutable la plénitude de ses pouvoirs fiscaux lorsque le gouvernement du Québec, qui jusqu'alors avait été le dernier à mettre en doute sa compétence dans le domaine des impôts sur les revenus des particuliers, il se vit obliger de retraiter dans sa politique de centralisation et d'accorder aux provinces une part plus considérable des recettes fiscales [voir Division 3.- II ci-dessous]. [Depuis 1955, les provinces bénéficient de versements de péréquation. Ce qui est une suite de l'application de l'article 118 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Il y a eu un changement, certes, mais dans le respect intégral des intentions des Pères de la Confédération. Jusqu'à ce jour, aucun gouvernement fédéral n'a modifié la donne fondamentale de 1867.]

[...]

(p. 263) **Les Canadiens français du Québec, comme partenaires de l'union canadienne et comme *pouvoir fédéré* dont les relations avec le *fédérateur* ou *pouvoir fédérant* se sont considérablement modifiées depuis quelques années, ont la responsabilité de participer à cette recherche.**

3. Les Canadiens Français 264

I. – De la Conquête à l'Annexion 264

(p. 266) [...] La constitution de 1867 leur donnait même [aux Canadiens français] une institution dont ils ne reconnaissaient pas encore l'importance : un gouvernement provincial où leurs représentants seraient la majorité. Il est vrai que le gouvernement, tel que conçu à l'origine par les Pères de la Confédération, avait peu de prestige. **Mais posséder un gouvernement provincial faible et sans autorité valait encore mieux que de n'avoir aucun gouvernement.** Telle aurait dû être la réaction normale de tous les Canadiens français en 1867. Elle fut (p. 267) bien différente. [...] La majorité se contentait d'une autonomie qui ne coûtait rien. Privés depuis trois générations, d'un gouvernement bien à eux, sans traditions et sans cadres administratifs, les Canadiens français avaient acquis une conception diminuée de l'État et de la politique.

II. – Les étapes d'une prise de conscience..... 267

(p. 273) **[1950-1960]** L'étape décisive de cette décennie particulièrement chargée fut la mise en vigueur de la loi provinciale d'impôt sur les revenus des particuliers (1954). Même si Maurice Duplessis se vit forcé d'amender le préambule de la loi et de reconnaître la plénitude des pouvoirs du gouvernement fédéral dans le domaine de l'impôt direct, il n'en demeure pas moins que cette législation doit être considérée comme le point tournant dans l'histoire contemporaine de la collectivité canadienne-française et de l'État du Québec. L'adoption de cet impôt et sa perception par le gouvernement provincial ont rendu tous les citoyens du Québec conscients des droits fiscaux de leur État provincial et leur ont révélé combien celui-ci se montrait peu exigeant en comparant ses taux d'imposition à ceux de l'État fédéral. Chaque Canadien français, comme citoyen et comme contribuable, se sentit solidaire de l'État du Québec dans sa lutte pour conserver son autonomie fiscale. Les droits du Québec avaient cessé d'être un thème d'éloquence ou un cri de ralliement pour devenir une réalité politique.

Avec l'adoption de la loi provinciale d'impôt sur les revenus des particuliers, les relations entre Québec et Ottawa changèrent rapidement. La décision du gouvernement provincial, l'appui que lui donna la majorité des Québécois, le réalisme et la bonne volonté que manifestèrent MM. Saint-Laurent et Duplessis pour mettre fin à ce qui risquait de dégénérer en une crise raciale modifièrent complètement l'équilibre politique qui avait prévalu depuis quelques années. [C'était il y a 50 ans.]

Les partisans du centralisme fédéral durent partiellement reculer. [...] [La dernière décennie [1994-2004] a-t-elle fait reculer plus qu'il ne faut les partisans du centralisme *canadian* et du *pancanadianisme* presque à outrance ? Les faits crèvent les yeux, mais les gouvernements provinciaux du Québec continuent de gérer une province toujours selon les critères du fédéralisme *canadian* décrit par l'historien Michel Brunet dans ce *Mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal* au Comité parlementaire de la constitution du gouvernement du Québec (1964).]

III. – À la minute de vérité..... 274

(p. 278) [Le dernier paragraphe et la dernière note de cette division du texte de Michel Brunet montre à quel point l'évolution d'une collectivité nationale peut être fragile. La situation actuelle est loin de celle qu'il a anticipée il y a 40 ans.] Doués d'une confiance en eux-mêmes qui leur avait jusqu'ici manqué, les canadiens français d'aujourd'hui [en 1964], rejetant l'option (p. 279) fataliste de leurs pères, semblent

décidés à orienter par eux-mêmes et pour eux-mêmes leur histoire. Tel est le sens profond des événements que vit le Canada français en cette minute de vérité où il assume lucidement son destin non pas pour le subir mais pour le changer selon ses intérêts et ses ambitions.**

** Les délibérations des délégués du Québec aux États généraux, le peu d'enthousiasme manifesté chez les Franco-Québécois lors de la conférence de Toronto et l'accueil plutôt froid qu'ils ont accordé aux premières recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton révèlent que la pensée politique des citoyens francophones du Québec n'est plus celle d'une collectivité en état de survivance linguistique prête à se contenter d'un statut de minorité. Cette époque est révolue.

[Si Michel Brunet vivait encore aujourd'hui, il aurait la surprise de constater que les Québécois-Français sont considérés par l'élite intellectuelle, la classe politique (y compris le PQ, le BQ, le PLQ et l'ADQ) et les milieux de communication presque comme une minorité comme les autres, si ce n'est qu'elle est juste un peu plus nombreuse que les autres minorités. Le Canadiens français ou les Québécois-Français sont déjà une minorité dans la Francophonie canadienne. Il semble suffisant aujourd'hui pour les souverainistes de préserver notre « diversité culturelle » dans le monde – rien de plus. C'est aussi la politique du gouvernement Charest. D'un parti à l'autre : « Blanc bonnet, bonnet blanc ! »]

4. Conclusions.....280

I. – La fin des malentendus.....280

(p. 280) Deux conclusions générales se dégagent de cette étude du fédéralisme canadien et de l'évolution historique des Canadiens français : 1) La nécessité de mettre fin aux malentendus sur lesquels a reposé jusqu'ici l'association des Canadiens français et des Canadiens anglais au sein de la fédération canadienne ; 2) la nécessité de reconnaître officiellement les droits nationaux des Canadiens français dont le vouloir-vivre collectif exige l'extension des pouvoirs de l'État du Québec.

1. Au Canada français

(p. 282) Les nouvelles générations [...] reconnaissent que ceux-ci [les Canadiens français] ont la responsabilité d'organiser eux-mêmes leur vie collective sur le territoire qu'ils habitent depuis plus de trois siècles. S'ils n'ont pas réussi à y parvenir jusqu'ici c'est parce qu'ils n'ont pas eu la liberté. Cette découverte a précipité une nouvelle orientation de la nation canadienne-française.

2. Au Canada anglais

II. – La primauté de l'État du Québec 285

(p. 285) **Le gouvernement et le territoire du Québec constituent l'État national des Canadiens français.** Il y a quelques années, seule une très faible minorité de dirigeants Canadiens français reconnaissaient ce fait qu'appuient trois siècles et demi d'histoire et le vouloir-vivre collectif de quelque cinq millions d'hommes et de femmes qui se disent Canadiens français du Québec. **Aujourd'hui, qui ose le nier ?** [Les débats des deux dernières décennies ont montré que les idées pouvaient changer et que des Québécois-Français pouvaient endosser la politique canadienne du multiculturalisme en l'appliquant au Québec et aux Québécois.]

[...] **Les Canadiens français** sont à la recherche d'une solution globale aux problèmes de leur collectivité. Pour y parvenir, ils **comptent sur l'action dynamique du gouvernement du Québec.**

[...] [Selon Michel Brunet, un Canadien français du Québec conscient des défis auxquels fait face sa nation, ne peut accepter les arguments des défenseurs de l'ordre établi qui « invoquent l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les impératifs de l'unité nationale ».] **Une constitution se change lorsqu'elle ne répond plus aux demandes de millions de citoyens décidés** à se comporter en majorité sur le territoire où elles forment **80 % de la population** et à se donner les cadres politico-économiques nécessaires à (p. 286) leur progrès. **Quant à l'unité nationale,** quiconque a étudié l'histoire du Canada sait qu'**elle n'a toujours pas été qu'un moyen de coercition entre les mains de la majorité anglo-canadienne. Chaque fois que l'unité dite nationale a triomphé c'est parce que les Canadiens français se sont inclinés devant le Canada anglais. Cette époque est révolue.** Le plus sage c'est de l'oublier et de construire l'union canadienne en partant de nouvelles prémisses en s'appuyant sur de nouvelles bases.

[Quarante ans plus tard : 1964-2004. La constitution canadienne a été rapatriée et a été enchâssée par une Charte des droits et libertés. L'unité nationale a pour le moment triomphé du Québec à deux reprises. En prime, le gouvernement canadien a fait adopter une *Loi de clarification* qui doit sauver la démocratie canadienne. Force est d'admettre que le bilan anticipé par Michel Brunet est plutôt mince. Les indépendantistes sérieux ont intérêt à méditer sur l'histoire du Québec et du Canada des quatre dernières décennies s'ils veulent que cette époque soit irréversiblement « révolue » – comme le croyait Michel Brunet en 1964.]